



Formulaire d'instructions relativement au transport d'échantillons sur soi

Les échantillons achetés chez un grossiste ou chez un détaillant et transportés dans les bagages à main doivent être déclarés à votre arrivée à la douane. Milgram peut préparer le dédouanement avant votre arrivée, pourvu que tous les documents aient été remis à Milgram durant les heures de bureau, au moins six heures avant votre arrivée.

La valeur en douane canadienne des échantillons au détail comprend toute taxe de vente ou TVA payée au détaillant étranger. Ces taxes peuvent faire partie du prix de détail ou être indiquée séparément sur le reçu de vente. Veuillez indiquer la taxe de vente au détail dans le champ "Montant/devise" à la page 2 du présent formulaire.

Seule exception à cette règle : lorsque l'importateur canadien a planifié ou reçu un remboursement de la taxe étrangère avant d'importer les articles au Canada.

Les expéditions d'échantillons pour lesquelles les formalités en matière de douane n'ont pas été exécutées d'avance doivent être laissées sur place aux fins du dédouanement :

- ▶ En voiture – les bagages accompagnés doivent être laissés à une installation de stockage américaine. Veuillez appeler Milgram pour obtenir les instructions.
- ▶ En avion – les bagages à main doivent être laissés à la douane, qui les transférera à la section cargo de la société aérienne. La douane émettra un reçu pour les marchandises (Document de contrôle du fret des douanes). Ce document est demandé par Milgram afin de préparer le dédouanement et doit être télécopié avec les documents indiqués ci-après.

Pour préparer le dédouanement, veuillez remplir les sections A et B à la page 2 du présent formulaire et l'envoyer à Milgram, accompagné des copies des factures et reçus pertinents et, dans le cas du fret aérien, du Document du contrôle du fret.

Remise pour échantillons de haute couture 9936

Échantillons de vêtements servant à l'élaboration de croquis ou de patrons ou à la détermination des aspects techniques de la fabrication d'un vêtement et qui sont importés par une personne dont l'entreprise au Canada consiste à concevoir et à vendre des vêtements ou des dessins de mode, si les conditions ci-après sont réunies :

- (a) l'importateur précise l'utilisation qui sera faite des échantillons lors de leur déclaration conformément à la *Loi sur les douanes*;
- (b) l'élaboration ou la détermination sont exécutées par l'importateur;
- (c) les échantillons ne peuvent être échangés ou vendus sur le marché de gros ou du détail au Canada.

Sont exclus de l'application du présent numéro tarifaire les échantillons de chaussures, de coiffures, de gants, de mitaines et moufles, de ceintures, de cravates, de foulards, d'articles chaussants ou d'autres accessoires, à moins qu'ils ne fassent partie intégrante de l'échantillon de par leur conception.

Veuillez nous faire savoir si les échantillons que vous importez sont admissibles à cette concession tarifaire en remplissant la section A à la page 2 du présent formulaire. Si nous n'avons pas de vos nouvelles, nous supposons que vos échantillons ne sont pas admissibles. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler.

Les personnes suivantes sont à votre disposition. Nous vous recommandons de communiquer avec l'une d'elles avant votre départ pour le Canada afin qu'elle puisse vous aider à coordonner votre retour au pays.

Siège social
Tél: 514-288-2161
Télec: 514-288-3110

Bureau de Dorval
514-695-3585
514-695-7268

Aéroport Pearson
905-673-1568
905-673-9463

Instructions à Milgram

Nom de l'entreprise (en lettres moulées) : _____

Date d'arrivée : _____

Arrivée en : ☐ avion

 voiture

Détails :

(Numéro de vol ou passage frontalier)

Section A – Instructions sur la tarification

- ☐ Veuillez apposer le code tarifaire 9936 (échantillons de haute couture) sur tous les échantillons de vêtements importés par notre entreprise. Nous aviserons Milgram si l'un de ces échantillons n'est pas admissible. (Veuillez remplir la section B)
- ☐ N'apposez pas le code tarifaire 9936.
-  La valeur comprend toute taxe de vente ou TVA payée au détaillant étranger.

Section B – Instructions sur le dédouanement

- ☐ Je laisserai les échantillons sur place aux fins de dédouanement et de livraison ultérieurs.
- ☐ Je souhaite rencontrer un agent et dédouaner les échantillons immédiatement, dans la mesure du possible.
(Note : les documents de douane doivent être remis au moins six heures avant l'arrivée.)

[illegible]

Signature du voyageur

Nom du voyageur en lettres moulées